

## Points saillants

	1980	1979
Assurances en vigueur	14 064 560 039 \$	12 771 345 513 \$
Actif	445 240 062	385 008 932
Revenus	203 681 556	182 502 632
Prestations et rentes	108 188 165	85 387 023
Participations et ristournes	15 179 548	19 651 463
Taux de rendement net	10,05 %	9,58 %

**P. 3**

Le Conseil d'administration  
Le message du président

**P. 7**

La Direction  
Le rapport du directeur général

**P. 10**

Les services

**P. 12**

Graphiques

**P. 14**

Les résultats

**P. 15**

L'excédent non distribué

**P. 16**

Le bilan

**P. 18**

L'évolution de la situation financière

**P. 20**

Les notes complémentaires

**P. 24**

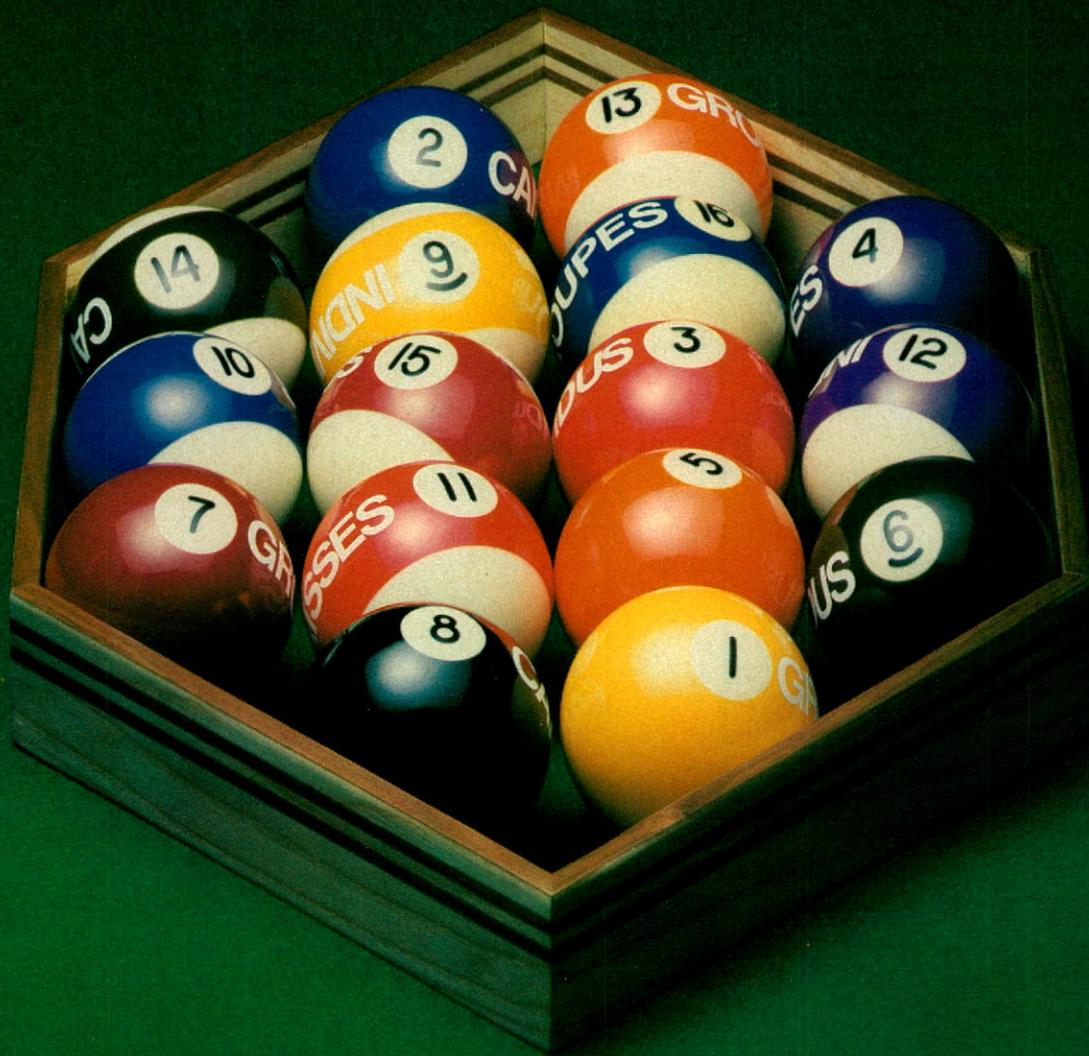
La croissance

**P. 26**

Les régimes supplémentaires de rentes de retraite

**P. 30**

Le message institutionnel



**32<sup>e</sup>  
RAPPORT  
ANNUEL**

RAPPORT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 1980



**l'assurance-vie desjardins**



**Jean-Marie Ouellet**

**Sainte-Foy**  
président du conseil  
membre du Comité exécutif  
membre du Comité de placements

**Oscar Mercure, c.a.**

**Lévis**  
président du Comité exécutif  
président du Comité de placements

**Jean-Paul Bernier**

**Granby**  
1<sup>er</sup> vice-président  
membre du Comité exécutif  
membre du Comité de placements

**Yves Malo**

**Montréal**  
2<sup>e</sup> vice-président  
membre du Comité exécutif  
membre du Comité de placements

**Pierre Blain, b. comm., c.i.a.**

**Laval**  
membre du Comité de vérification

**Maurille Bouchard**

**Saint-Raphaël**

**Octavien Charpentier**

**Saint-Esprit**

**Jean Cloutier**

**Laval-des-Rapides**

**Marcel Couture, c.a.**

**Lucerne**  
membre du Comité de placements  
président du Comité de vérification

**Ernest Dauphinais, ingénieur**

**Chicoutimi**  
membre du Comité de placements

**Louis-Armand Desrochers, avocat**

**Edmonton**

**Oliva Dugas**

**Caplan**

**Jean-Yves Gauthier, c.a.**

**Matane**  
membre du Comité de vérification

**Maurice Lavallée**

**Pierreville**

**Gilles Lemelin**

**Mercier**  
membre du Comité de vérification

**Raymond-Joseph Marcotte**

**Régina**

**Gabriel Martin**

**Asbestos**  
membre du Comité de vérification

**Lionel Ménard**

**Senneterre**  
membre du Comité exécutif

**Marcel Nantel, médecin**

**Lachine**

«L'avenir s'annonce bien!» Voilà comment L'Assurance-Vie Desjardins a exprimé en 1980 son optimisme et sa confiance en l'avenir. Cela, en dépit du climat d'incertitude qui règne depuis quelques années, à la fois aux points de vue économique, politique et social.

L'année écoulée n'a rien changé: les fluctuations des taux d'intérêt et des marchés boursiers ont été déroutantes, l'inflation a connu une progression constante, le taux de chômage, en particulier chez les jeunes, a continué d'augmenter et, pour compléter l'esquisse, il y a eu une élection fédérale et le référendum au Québec. Qu'on le veuille ou non, de tels événements ont une influence sur la vie d'une entreprise.

Malgré tout, encore une fois, L'Assurance-Vie Desjardins affiche son optimisme et sa confiance en l'avenir. Nous croyons que les résultats que nous présentons dans ce rapport, de même que les mesures que nous avons prises en 1980 pour préparer l'avenir, justifient cet optimisme et cette confiance.

Nous ne nous attarderons pas aux dispositions que nous avons prises pour améliorer le rendement, réduire nos dépenses et mieux satisfaire les besoins de nos membres actuels et futurs, mais permettez-moi de vous communiquer quelques chiffres qui seront explicités par le directeur général. L'actif de la compagnie a augmenté de 16 %, passant de 385 008 932 \$ à 445 240 062 \$; les assurances en vigueur ont progressé de 10,1 % pour se chiffrer à 14 064 560 039 \$; les participations et ristournes, même si les formules de calcul de ristournes demeurent les mêmes, enregistrent une diminution en passant de 19 651 463 \$ à 15 179 548 \$ en raison du nouveau régime d'assurance-prêt et de la diminution du taux des primes en assurance-épargne.

Mais qu'est-ce qui a vraiment marqué le 32<sup>e</sup> exercice de L'Assurance-Vie Desjardins?

Nous croyons que l'année qui vient de s'achever a été celle où L'Assurance-Vie Desjardins s'est davantage rapprochée des milieux dans lesquels elle évolue. Ce rapprochement s'est traduit par des faits précis.

En premier lieu, L'Assurance-Vie Desjardins a commencé en 1980 à tenir des réunions de son Conseil d'administration à l'extérieur de son siège social. Une première réunion a eu lieu à Sherbrooke et une deuxième, à Joliette. Ces réunions ont permis des échanges ouverts et stimulants avec des représentants des fédérations, des caisses populaires, du milieu des affaires, de divers groupes sociaux et des médias d'information. Elles ont constitué un carrefour

d'où ont jailli suggestions, commentaires et conseils. Elles nous ont donné l'occasion de connaître de façon plus exacte les attentes et les préoccupations de tous les milieux à notre égard et de mieux renseigner les gens sur les produits et services de L'Assurance-Vie Desjardins. Fort de ces expériences qui ont été couronnées de succès, le Conseil d'administration projette de siéger ainsi dans toutes les régions du Québec.

En second lieu, nous avons, lors de la dernière assemblée générale, porté le nombre de nos administrateurs de 18 à 19. Cela a permis à la Fédération des caisses d'économie d'être représentée au Conseil d'administration par Monsieur Jean Cloutier que nous sommes heureux de voir aujourd'hui parmi nos administrateurs.

Nous profitons de l'occasion pour souligner les autres changements intervenus au cours de l'année à la composition du Conseil d'administration. Au début de 1980, le conseil a désigné un nouvel administrateur, Monsieur Jean-Yves Gauthier, pour remplacer un administrateur démissionnaire. Lors de l'assemblée générale, trois nouveaux administrateurs ont été élus, soit Messieurs Maurille Bouchard, Octavien Charpentier et Maurice Lavallée.

Nous remercions sincèrement les administrateurs qui nous ont quittés en 1980 pour leurs services éclairés et désintéressés. Il s'agit de Messieurs Gérard Roussel, Jacques de Billy, Albert Lajoie et Ferdinand Smith. Nous remercions de façon particulière Monsieur Jacques de Billy qui a été pour L'Assurance-Vie Desjardins un conseiller précieux pendant plus de 20 ans et qui a remplacé un pionnier au Conseil d'administration en la personne de son père, Monsieur Valmore de Billy. Il a été remplacé au poste de deuxième vice-président par Monsieur Yves Malo, et au Comité exécutif, par Monsieur Lionel Ménard.

En 1980, nous avons également décidé de proposer à nos membres des modifications à notre charte pour qu'elle reflète l'évolution du monde des affaires et plus particulièrement celle du Mouvement Desjardins. Nous avons envisagé trois changements. Le nom de la compagnie est modifié pour le moderniser et le rendre conforme aux règles de la langue française: «L'Assurance-Vie Desjardins» devient «Assurance-vie Desjardins». Deuxièmement, le taux d'intérêt sur le Fonds de réserve peut être augmenté au besoin; enfin, tous les organismes qui font partie du Mouvement des caisses populaires et d'économie Desjardins peuvent devenir membres de L'Assurance-Vie Desjardins par le truchement de son Fonds de réserve.

Nous avons fait état de notre volonté de nous rapprocher. Nous pourrions aussi parler de notre volonté de nous engager. En 1980, L'Assurance-Vie Desjardins a contribué financièrement à divers projets élaborés par La Confédération et à l'avancement d'une oeuvre sociale aussi reliée au Mouvement Desjardins. Il s'agit entre autres de la Caisse centrale Desjardins, de la Société d'investissement Desjardins, de la Société d'habitation Alphonse-Desjardins et de la Fondation Girardin-Vaillancourt. Mais notre affiliation au Mouvement Desjardins ne se traduit pas seulement par un appui financier, elle prend souvent la forme d'une collaboration de nos ressources humaines. Plusieurs de nos cadres et professionnels participent à un nombre important de comités et de commissions.

Sur le plan de nos relations avec l'industrie de l'assurance-vie et des assurances accident et maladie, nous avons été particulièrement actifs en 1980 au sein de deux organismes, l'Association canadienne des compagnies d'assurance-vie et l'Association canadienne des assureurs accident et maladie. Soulignons que ces deux organismes ont fusionné au cours de l'année et que le nouvel organisme a été appelé l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes à la suite d'une suggestion faite par notre Service des relations publiques.

L'Assurance-Vie Desjardins est également active au sein de l'Institut d'assurance-vie du Canada. Un bon nombre de nos cadres et de nos professionnels sont présents tant au niveau du Conseil d'administration de cet organisme qu'au niveau de ses diverses sections.

Nous sommes aussi représentés à la Fédération internationale des coopératives d'assurance dont l'une des principales préoccupations est de venir en aide aux promoteurs de coopératives d'assurance dans les pays en voie de développement.

Ceci nous amène à souligner que L'Assurance-Vie Desjardins entretient des relations étroites avec le secteur de la coopération et en favorise le développement. C'est ainsi qu'elle participe à des activités de l'Alliance coopérative internationale à laquelle la Fédération internationale des coopératives d'assurance est affiliée, qu'elle s'associe à des activités du Conseil canadien de la coopération et qu'elle est présente aux délibérations du Conseil de la coopération du Québec et de la Société de développement coopératif, autant d'organismes que directement ou indirectement elle appuie financièrement.

Soucieuse de s'engager, L'Assurance-Vie Desjardins est venue en aide à plus de 75 organismes oeuvrant dans les secteurs de la bienfaisance, de la santé, de l'éducation et de la cul-

ture. Elle a versé des dons à des organismes aussi variés que l'Aide aux réfugiés, Centraide, l'Association des déficients mentaux du Québec, la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Lévis, la Société de recherches sur le cancer, le Patro Roc-Amadour, les scouts et guides, l'Orchestre symphonique de Québec, la Chaire en assurances de l'Université Laval, l'Institut de recherche et d'enseignement coopératif et la Fondation du Centre hospitalier de l'Université de Sherbrooke, pour ne nommer que ceux-là.

Elle a également apporté son concours à d'autres associations sous forme de commandites, de prêts de ressources humaines et de dons de matériel.

Par exemple, L'Assurance-Vie Desjardins et l'Association d'éducation préscolaire du Québec ont conclu en 1980 une entente pour la création et la distribution gratuite d'une trousse de documents audio-visuels didactiques. Ceci a été fait dans le cadre d'un programme provincial de sécurité et de prévention des accidents destiné à tous les enfants des maternelles du Québec. L'Assurance-Vie Desjardins est allée plus loin en décidant d'offrir gratuitement à tous ces enfants la protection de son assurance-accident, ACCIRANCE.

Une autre collaboration d'importance est celle que nous avons apportée au Festival d'été de Québec qui est le plus ancien et le plus important de tous les festivals du Québec. L'Assurance-Vie Desjardins a rendu possible la publication des 200 000 programmes du festival et l'annonce des spectacles en différents endroits de la ville de Québec.

L'Assurance-Vie Desjardins a aussi collaboré à la tenue du Grand Prix Cycliste Rive-Sud et au Tour cycliste de la Gaspésie.

Nous avons donné des exemples de notre volonté de nous engager. Nous avons donné des exemples de notre souci de nous rapprocher de ceux qui ont recours à nos services, mais nous avons aussi, au cours de l'année, associé davantage le personnel à la bonne marche de l'entreprise en soulignant l'importance de contrôler nos coûts et la nécessité d'augmenter nos revenus.

C'est ainsi que si 1979 a été une année d'adaptation et 1980, une année de rapprochement, l'année 1981 sera une année d'efficacité à tous points de vue.

L'Assurance-Vie Desjardins est consciente que les années à venir ne seront pas faciles, car l'économie est dans un tunnel dont personne ne semble voir la fin de façon bien définie. Mais en demeurant toujours près de ses sources

et grâce à l'appui de ses membres et de son personnel qui en fait l'une des sociétés d'assurance-vie les plus intégrées à la population qu'elle dessert, L'Assurance-Vie Desjardins remportera des succès qui dépasseront les attentes.

L'Assurance-Vie Desjardins sait plus que jamais qu'elle doit évoluer au même rythme que les facteurs sociaux, économiques et financiers qui marquent notre société.

Oscar Mercure, c.a.





ASSURANCES INDIVIDUELLES

ASSURANCES DES CAISSES

ASSURANCES COLLECTIVES

## La Direction

### Présidence

Oscar Mercure, c.a.

### Direction générale

René Massicotte, f.s.a., f.i.c.a.

### Ressources humaines et techniques

Jean-Claude Beaulieu, c.r.i., f.l.m.i.  
directeur général adjoint

### Assurances aux caisses

Camille Fortier, f.s.a., f.i.c.a.  
directeur général adjoint

### Assurances et rentes individuelles et collectives

Louis-R. Labrecque, f.s.a., f.i.c.a.  
directeur général adjoint

### Finances, Actuariat et Contrôle

Edmond Pelchat, c.a.  
directeur général adjoint

### Secrétariat général

Michel Saint-Cyr, m.s.s.  
secrétaire général

### Services juridiques

Gaétan Cantin, avocat  
directeur

## Le rapport du directeur général

Amélioration du service à la clientèle, pénétration du marché et rentabilité accrue, telles ont été nos préoccupations au cours de 1980. En effet, diverses mesures ont été prises pour améliorer nos services, surtout aux caisses d'épargne et de crédit, susciter de nouvelles affaires, surtout en assurances individuelles et collectives, et pour diminuer les coûts unitaires dans nos différents secteurs d'activités. Ces mesures visaient, en outre, une augmentation de productivité par une plus grande mécanisation et un contrôle plus rigoureux des frais d'exploitation, tout en conservant notre personnel, en maintenant nos politiques salariales et nos politiques d'avantages sociaux. Malgré des écarts parfois sensibles entre les résultats et les prévisions, nous avons rencontré nos objectifs de façon satisfaisante.

Sur le plan financier, l'ensemble de nos opérations a généré des revenus de 203 682 556 \$ par rapport à 182 502 632 \$ en 1979, soit une hausse de 12 %. Il nous faut signaler que nous avons enregistré une baisse de la progression du revenu de primes en assurance-prêt (vie et invalidité) attribuable au nouveau régime d'assurance-prêt et une diminution du revenu en assurance-vie, épargne et capital social, en raison de la diminution des tarifs de primes. Par contre, le revenu de nos placements à la fois de nos fonds généraux et de nos fonds distincts a enregistré une augmentation substantielle de 21,7 %, passant de 30 999 701 \$ à 37 725 745 \$.

Nos charges ont évidemment elles aussi augmenté. Elles sont passées de 157 221 626 \$ à 187 521 939 \$, ce qui constitue une hausse de 19 %. Les postes qui ont progressé le plus sont les prestations et les rentes de même que les frais d'exploitation des fonds généraux (26 % et 13 % respectivement) et les exigibilités des régimes supplémentaires de rentes de retraite (23 %). L'augmentation des prestations et des rentes est supérieure à ce que nous prévoyions à cause principalement d'une mauvaise expérience des assurances invalidité. Quant à l'augmentation des exigibilités des régimes supplémentaires de rentes de retraite, elle indique simplement que nous administrons des fonds plus considérables.

Pour terminer la revue de nos charges, soulignons que nous avons remis à nos assurés ou à leurs bénéficiaires en 1980, 108 188 165 \$ en prestations et rentes, soit 26,7 % de plus qu'en 1979.

En raison de l'augmentation sensible de nos charges par rapport à celle de nos revenus, notre résultat d'exploitation a diminué passablement en 1980. Il est passé de 25 281 006 \$ à 16 159 617 \$. L'ensemble des participations et des ristournes subit également une diminution



pour se chiffrer à 15 179 548 \$ comparativement à 19 651 463 \$ en 1979. Cette diminution prévisible s'explique par le caractère facultatif du nouveau régime d'assurance-prêt et par la baisse des primes en assurance-vie, épargne et capital social.

Le résultat net de l'exercice s'élève donc à 1 408 572 \$ comparativement à 4 451 110 \$ en 1979. Cette diminution de notre résultat net vient, bien sûr, du fait que nous avons maintenu nos formules de ristournes malgré une expérience plus mauvaise que prévue. À cause du caractère mutualiste et coopératif de notre entreprise, nous avons préféré prendre ce risque, sachant que nos orientations dans chacun de nos secteurs d'activités devraient nous permettre d'augmenter notre résultat net à un niveau acceptable dans les prochains exercices.

Quant au bilan, l'étude de l'actif nous permet de dégager de bonnes augmentations à presque tous les postes. L'Assurance-Vie Desjardins a profité de la conjoncture économique en tirant avantage de la fluctuation des taux d'intérêt. C'est ainsi qu'au chapitre des fonds généraux de l'entreprise, les placements sûrs à rendement élevé comme les obligations et débetures, ont été favorisés et que nous avons effectué un peu plus de placements à court terme.

Signalons qu'en 1980, plus de détenteurs de contrats ont demandé des avances sur polices. Ce poste a enregistré une augmentation de 25 %, passant de 5 049 214 \$ à 6 312 416 \$. Pour ce qui concerne les prêts hypothécaires, nous avons connu en 1980 une assez bonne année malgré les fluctuations des taux d'intérêt. Au total, les déboursés relatifs à ces prêts ont atteint en 1980 28,9 \$ millions. À ce sujet, nous rappelons que nous désirons mettre davantage nos ressources à la disposition des caisses populaires de toutes les régions.

Le 31 décembre 1980, l'actif total de L'Assurance-Vie Desjardins avait augmenté de 16 % par rapport à la date correspondante de l'année précédente, passant de 385 008 932 \$ à 445 240 062 \$. Au chapitre des fonds généraux, il avait progressé de 12 % pour atteindre 305 098 426 \$ et pour ce qui est des fonds distincts, il avait augmenté de 25 % pour se fixer à 140 141 636 \$. Enfin, il nous faut souligner que le taux de rendement net de notre actif a atteint 10,05 %. Ce taux se situe parmi les plus élevés des grandes entreprises d'assurance et place L'Assurance-Vie Desjardins dans une position concurrentielle très favorable.

Du côté du passif, la provision mathématique qui garantit nos engagements envers les détenteurs de nos contrats est passée de 179 749 914 \$ à 204 063 548 \$, soit une augmentation de 14 %. Au total, le passif se chiffrait le 31 décembre 1980 à 418 279 874 \$ par rapport à 359 499 554 \$ le 31 décembre 1979. Au chapitre des fonds généraux, il a progressé de 12 % et du côté des fonds distincts, de 25 %.

L'avoir de nos membres est passé de 25 509 379 \$ à 26 960 188 \$; il est constitué du Fonds de réserve de 571 189 \$ souscrit par les Caisses populaires Desjardins et par l'excédent non distribué qui atteint maintenant 26 388 999 \$.

L'excédent non distribué est affecté pour 12 327 283 \$ à diverses réserves: la réserve pour fluctuation de la valeur marchande des placements, la réserve complémentaire à la provision mathématique de certains contrats et la réserve pour fluctuation de la valeur de divers éléments d'actif. Le reste de l'excédent, 14 061 716 \$, est non affecté.

Après avoir examiné nos résultats financiers de 1980, voyons maintenant quelles ont été nos activités dans nos trois secteurs.

Dans le secteur des assurances des caisses d'épargne et de crédit, nos activités ont été marquées en 1980 par divers faits. Signalons d'abord que dans l'ensemble, les assurances des caisses d'épargne et de crédit en vigueur sont passées de 8 653 055 958 \$ à 9 050 883 412 \$. En ce qui concerne les ristournes, les formules demeurent les mêmes. En assurance-prêt (vie et invalidité), 9 354 888 \$ seront remis aux caisses et en assurance-épargne et capital social, 3 003 088 \$.

Tout au long de 1980, nous nous sommes efforcés d'améliorer la qualité et la rapidité de nos services aux caisses. À cet effet, nous avons profité des réunions du Conseil d'administration à Sherbrooke et à Joliette pour tenir des séances d'information sur nos services. Les cadres de L'Assurance-Vie Desjardins ont rencontré certains membres du personnel de ces fédérations, leur ont fourni tous les renseignements désirés sur les services offerts par L'Assurance-Vie Desjardins en particulier aux caisses d'épargne et de crédit mais aussi au public en général et ont obtenu des commentaires très valables.

Pour faciliter l'administration des régimes d'assurance des caisses d'épargne et de crédit, nous avons créé un bulletin bimensuel que nous avons appelé «Parlons d'assurances», pour tenir les caisses et les fédérations au courant des changements qui sont apportés à l'administration de ces régimes.

Par ailleurs, nous avons nommé un nouveau représentant permanent pour les caisses de l'Ouest du pays et nous avons accentué notre présence auprès des caisses de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Richelieu-Yamaska et des caisses de l'Ontario.

En ce qui a trait au paiement des prestations, nous avons considérablement raccourci le délai des études de demandes de prestations. Il est vrai que les reproches qui nous ont été formulés au début de 1980 par certaines caisses étaient justifiés. Mais cette lenteur administrative était, en grande partie, attribuable au chevauchement de l'ancien et du nouveau régime d'assurance-prêt. Les délais sont maintenant normaux.

Dans le but d'offrir aux caisses des produits adaptés aux besoins de leurs membres, nous avons reconsidéré ACCIRANCE, notre assurance-accident pour enfants et parents, qui a reçu une nouvelle orientation marketing. L'ASSURANCE POPULAIRE DESJARDINS, offerte en collaboration avec La Sauvegarde Compagnie d'assurance sur la vie, a été revue dans son approche; son dépliant a été simplifié et un diaporama a été préparé pour expliquer les caractéristiques de cette assurance au personnel

des caisses. En assurance-prêt, une nouvelle garantie a été ajoutée. Il s'agit de l'assurance-vie sur les emprunts commerciaux qui permet aux entreprises d'être plus à l'abri en cas de disparition de l'un ou l'autre de ses dirigeants ou propriétaires.

D'autre part, nos garanties en cas de mort ou de mutilation accidentelles comprennent maintenant la perte d'usage d'un membre. Auparavant, les sommes assurées n'étaient versées qu'en cas d'amputation. Cette modification touche non seulement les contrats des caisses d'épargne et de crédit mais toutes nos polices.

En ce qui concerne le nouveau régime d'assurance-prêt, il semble qu'il réponde adéquatement aux besoins qui avaient été exprimés par les caisses. Chose certaine, les garanties de remboursement d'emprunt hypothécaire en cas d'invalidité totale et d'assurance des époux copropriétaires obtiennent plus de succès que nous avons pensé. Mentionnons ici que certaines garanties seront modifiées en 1981 pour refléter certains changements sociaux.

En assurances des caisses d'épargne et de crédit, l'année 1980 a été une année de consolidation, de rodage et de réflexion dont le but premier était d'améliorer la qualité de nos services. Nous y sommes parvenus jusqu'à un certain point mais nous n'en resterons pas là. Nous sommes toujours en état d'adaptation. Dans ce type d'assurances, L'Assurance-Vie Desjardins possède une expérience considérable dont elle veut faire bénéficier toutes les caisses. En 1981, elle offrira des services plus étendus à un coût des plus concurrentiels.

En assurances individuelles, le total du risque que nous assumons est passé de 1 235 148 946 \$ en 1979 à 1 317 242 168 \$ en 1980, ce qui, compte tenu des circonstances, constitue une progression fort acceptable pour laquelle nous rendons ici hommage à nos assureurs-vie qui forment une équipe de haut calibre professionnel.

Pour appuyer cette équipe, nous avons créé de nouveaux produits qui reflètent, croyons-nous, des changements sociaux qui se sont produits au cours des dernières années. Prenons comme exemples la nouvelle assurance temporaire expirant à 70 ans qui devrait satisfaire les besoins des personnes de plus en plus nombreuses qui demeurent actives jusqu'à cet âge, la nouvelle assurance viagère sur plusieurs têtes qui permet aux associés en affaires ou aux conjoints de bien se protéger en cas de décès de l'un d'eux et le dépôt-primés qui tire avantage de certaines dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu. Signalons que nous avons entièrement révisé le «Manuel du représentant» qui est devenu le «Tarif». Toute la terminologie qui est utilisée dans cet outil de travail a été normalisée et francisée.

Nous avons fait des efforts additionnels en 1980 en regard de la formation de nos assureurs-vie et de la promotion des ventes. C'est ainsi que nous avons organisé de nombreux cours et sessions d'information, et mis sur pied des moyens comme le Cercle Desjardins, les trophées Excellence et Mérite pour encourager notre effectif de production.

Du point de vue de la qualité de nos services à la clientèle, nous avons tout d'abord beaucoup simplifié nos procédures administratives par l'informatisation de tous les dossiers de nos assurés. C'est ainsi qu'un certain nombre d'étapes ont pu être abolies. Nous avons également entrepris des démarches pour pouvoir, par le système Intercaisses, retirer directement du compte de nos assurés, membres de caisses, les primes de leurs polices. D'autres mesures de simplification qu'il serait trop long d'énumérer ont aussi été mises en pratique.

Les résultats que nous avons obtenus en assurances individuelles sont satisfaisants. Ils se comparent aux résultats de l'ensemble de l'industrie au Canada. Toutefois, il reste qu'ils sont un peu en deçà des objectifs que nous nous étions fixés. Sans doute avons-nous sous-estimé les effets de l'inflation qui mine le pouvoir d'achat des particuliers et ceux de la compétition vive et acharnée que nous livrent nos concurrents.

Quoiqu'il en soit, nous n'avons pas l'intention de déposer les armes, au contraire. L'année 1980, en assurances individuelles, a été une année de réflexion au cours de laquelle nous nous sommes employés à mieux cerner notre orientation en fonction des classes d'âge assurables. Nul doute que cette orientation, alliée à la compétence et au professionnalisme de notre équipe de vente et à des produits adaptés aux nouvelles tendances sociales permettra à L'Assurance-Vie Desjardins de prendre la place qui lui revient.

Au chapitre des assurances collectives, l'année 1980 a été pour L'Assurance-Vie Desjardins une année formidable. Nous avons revu l'ensemble de nos activités et révisé nos procédés de travail. Nous avons effectué une analyse exhaustive de nos opérations dans le cadre de notre projet de système informatique intégré de gestion, notre fameux projet OSCAR (Organisation des systèmes collectifs d'assurances et de rentes). Des sous-systèmes transitaires fort efficaces ont déjà été mis en place; ils ont nettement amélioré la rapidité et la qualité de notre service à la clientèle.

Notre nouvelle orientation marketing, notre nouvelle tarification, notre nouvelle table de rémunération et de nouveaux produits nous ont permis d'effectuer une importante percée sur le marché des groupes de taille moyenne.

Il nous faut souligner que notre réussite est également attribuable à la mise en oeuvre de mesures pour contrôler efficacement nos frais d'exploitation et notre expérience en prestations. Ces mesures ont entraîné une diminution appréciable de nos coûts unitaires.

En 1980, la prime annuelle moyenne des nouveaux contrats a presque triplé par rapport à 1979 tandis que le volume des nouvelles affaires en vigueur est plus de 8 fois supérieur à celui de l'année précédente. Il nous est donc particulièrement agréable d'afficher une augmentation de 28,2 % de toutes nos assurances collectives en vigueur qui atteignent 3 696 434 459 \$. Cette augmentation substantielle confirme que L'Assurance-Vie Desjardins est devenue au Québec la compagnie la plus importante sur le marché des assurances de groupes.

Pour terminer ce chapitre, il nous faut dire que, déjà, l'exercice 1981 s'annonce encore meilleur et l'amélioration de certains produits ainsi qu'une mécanisation encore plus sophistiquée permettra à L'Assurance-Vie Desjardins d'obtenir une part encore plus importante de ce marché.

Pour conclure la revue de nos activités dans nos trois secteurs, nous sommes heureux d'afficher une progression de 10,1 % de toutes nos assurances en vigueur qui passent de 12 771 345 513 \$ à 14 064 560 039 \$. L'Assurance-Vie Desjardins poursuit ainsi sa croissance à un rythme confortable qui améliore continuellement son rang parmi les plus grandes compagnies d'assurance sur la vie en Amérique du Nord. En 1979, elle occupait déjà la 47<sup>e</sup> place sur plus de 1200 sociétés d'assurance-vie faisant des affaires sur notre continent.

Nous avons l'habitude de remercier chaque année notre grande équipe d'hommes et de femmes qui rendent nos résultats possibles. Cette année, cette grande équipe dont nous avons fait largement état dans notre rapport de 1979 mérite encore plus de remerciements pour avoir su s'adapter à des situations changeantes et nouvelles, pour avoir poursuivi ses efforts d'acquisition de nouvelles connaissances et pour la conscience et le dévouement dont elle a fait preuve. À toutes fins utiles, cette équipe a accompli plus de travail en 1980 qu'en 1979 dans l'unique but de contribuer au développement de l'entreprise.

Cette équipe comptait le 31 décembre 1980, 714 personnes, soit 12,7 % de plus qu'en 1979. Le taux de rotation de notre personnel, mise à part l'équipe de vente, n'a été que de 4,7 %, pourcentage éloquent nettement inférieur à celui de l'ensemble de l'industrie. Au chapitre des conditions de travail, soulignons que le salaire moyen a augmenté de 10,7 % en 1980 et que nous avons ajouté 2 congés aux 11 que nous accordions déjà de façon statutaire en plus des vacances. En ce qui a trait aux assureurs-vie, nous avons éprouvé ces dernières années des problèmes de recrutement. En 1980, cette situation s'est nettement améliorée et nous avons pu atteindre notre objectif.

En guise de conclusion pour toutes les activités du dernier exercice, nous pouvons dire que l'année 1980 a apporté son lot de difficultés, mais que nous avons la satisfaction de pouvoir affirmer que nous avons fait beaucoup pour améliorer la qualité et la rapidité de notre service, pour augmenter notre part du marché et obtenir une plus grande rentabilité.

La première moitié de la décennie 80 ne sera pas facile, nous le savons tous. Quoiqu'il en soit, L'Assurance-Vie Desjardins, grâce à ses produits adaptés à l'évolution de la société et à ses divers réseaux de distribution, restera ce qu'elle a toujours été, une société progressive, toute engagée à satisfaire au meilleur coût les besoins de protection financière des individus, des familles et des groupes.

René Massicotte

## **RESSOURCES HUMAINES ET TECHNIQUES**

Florent Gauthier, c.r.i.  
directeur du Personnel

Gaston Lauzier, b.s.c. (math.)  
directeur des Systèmes d'information

## **ASSURANCES AUX CAISSES**

Serge Côté, f.s.a., f.i.c.a.  
directeur de l'Actuariat

André Duval, m.sc.c.  
directeur du Service aux assurés  
(employés et administrateurs)

Andrée Jalbert, f.l.m.i.  
directeur du Service aux assurés (membres)

Michel Labrègue, adm.a.  
directeur du Marketing

## **ASSURANCES ET RENTES INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES**

Gabriel Boulanger, f.l.m.i.  
directeur du Service aux assurés  
assurances et rentes collectives

Jean-Claude Bourgault, f.s.a., f.i.c.a.  
directeur de la Commercialisation  
Assurances et rentes collectives

André Ferragne, m.a., a.-v.a.  
directeur des Agences

Jules Rivard, f.s.a., f.i.c.a.  
directeur du Service aux assurés  
Assurances et rentes individuelles

## **FINANCES, ACTUARIAT ET CONTRÔLE**

Jean-Louis Garant, r.i.a., f.l.m.i.  
directeur du Contrôle

Yves Pellerin, r.i.a., f.l.m.i.  
directeur des Placements  
hypothécaires et immobiliers

Marcel Pepin, f.s.a., f.i.c.a.  
actuaire de la compagnie

Claude Pilon, c.f.a.  
directeur des Placements mobiliers



4 5 6 7 8 9 10 20

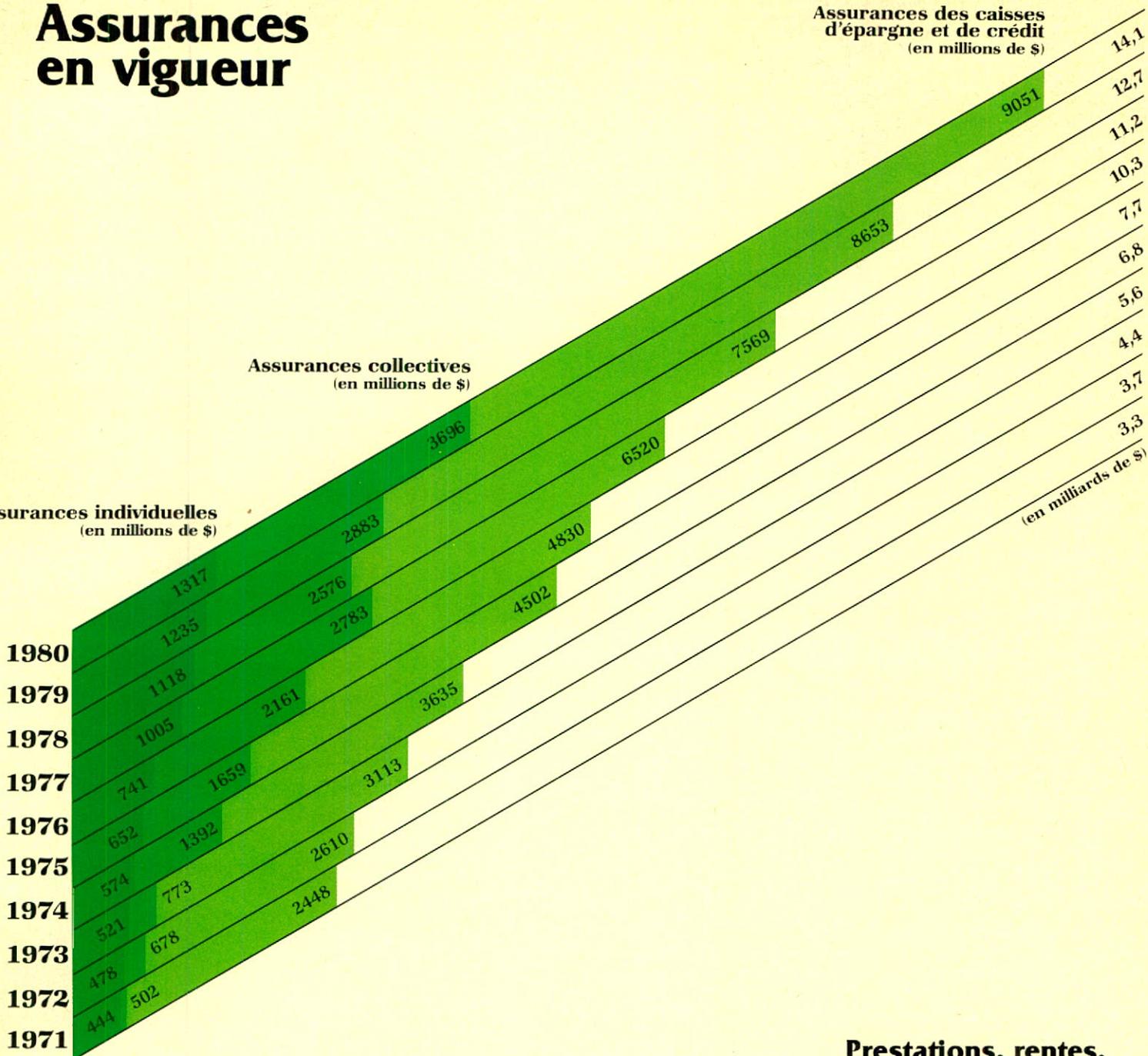


# Assurances en vigueur

Assurances des caisses  
d'épargne et de crédit  
(en millions de \$)

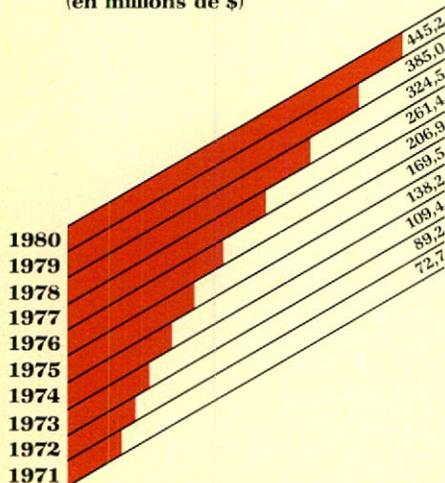
Assurances individuelles  
(en millions de \$)

Assurances collectives  
(en millions de \$)



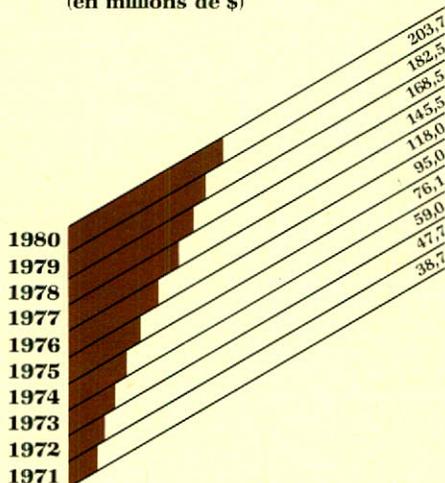
## Actif

(en millions de \$)



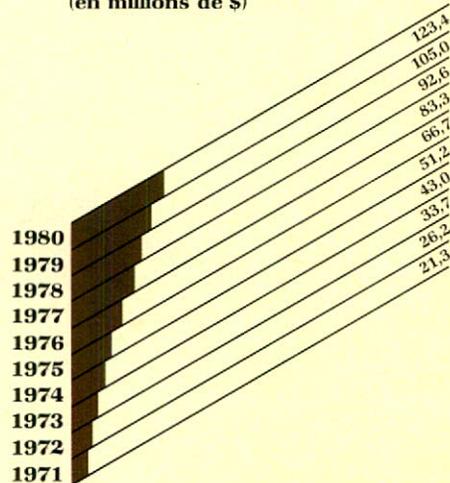
## Revenus

(en millions de \$)



## Prestations, rentes, participations et ristournes

(en millions de \$)



## Rapport des vérificateurs

Nous avons vérifié le bilan de L'ASSURANCE-VIE DESJARDINS au 31 décembre 1980, ainsi que les états des résultats, de l'excédent non distribué et de l'évolution de la situation financière de l'exercice clos à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que nous avons jugé nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la compagnie au 31 décembre 1980, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice clos à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus, lesquels ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Mallette, Benoît, Boulanger, Rondeau & Associés  
Comptables agréés

Québec, le 12 février 1981

## Certificat de l'actuaire

J'ai fait l'évaluation des engagements des polices et de l'état des résultats de L'Assurance-Vie Desjardins pour l'exercice clos le 31 décembre 1980.

À mon avis, l'évaluation est conforme aux recommandations de l'Institut canadien des actuaires sur la préparation des états financiers des compagnies d'assurance; la provision mathématique constitue un montant approprié pour couvrir les paiements futurs aux termes des polices de la compagnie; cette provision répond aux exigences de l'article 82 de la Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques; une charge appropriée pour tenir compte de cet élément de passif a été portée à l'état des résultats, et le montant de l'affectation d'excédent, pour les polices dont la valeur de rachat est plus élevée que la réserve, est approprié.

Marcel Pepin, f.s.a., f.i.c.a.

Lévis, le 7 février 1981

	<b>1980</b>	<b>1979</b>
<b>Revenus</b>		
<b>Fonds généraux</b>		
Primes et cotisations (note 2)	144 932 024 \$	134 245 933 \$
Intérêts, dividendes, loyers et gains nets en capital après déduction des frais de placement (note 3)	26 148 218	21 841 520
Honoraires de gestion et autres	2 487 500	2 321 572
	<u>173 567 742</u>	<u>158 409 025</u>
<b>Fonds distincts</b>		
Cotisations	13 591 334	12 717 384
Intérêts et dividendes (note 4)	11 577 527	9 158 181
Gains nets en capital réalisés et non réalisés (note 1-G)	4 891 284	1 955 489
Autres	53 669	262 553
	<u>30 113 814</u>	<u>24 093 607</u>
	<u>203 681 556</u>	<u>182 502 632</u>
<b>Charges</b>		
<b>Fonds généraux</b>		
Prestations et rentes (note 5)	107 399 702	84 975 817
Augmentation de la provision mathématique	24 399 834	24 968 426
Intérêts sur sommes en dépôt	1 677 331	1 379 682
Taxes sur primes et taxes diverses	2 409 962	2 222 623
Commissions	3 646 924	3 434 301
Salaires moins ceux relatifs aux placements	11 762 049	10 186 931
Autres frais d'exploitation	5 713 099	5 219 152
	<u>157 008 901</u>	<u>132 386 932</u>
<b>Fonds distincts</b>		
Prestations et rentes	788 463	411 206
Frais de gestion	1 454 029	1 460 298
Augmentation des exigibilités des régimes supplémentaires de rentes de retraite	28 270 546	22 963 190
	<u>30 513 038</u>	<u>24 834 694</u>
	<u>187 521 939</u>	<u>157 221 626</u>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>16 159 617</b>	<b>25 281 006</b>
Participations et ristournes (note 6)	15 179 548	19 651 463
Intérêts attribués au Fonds de réserve	34 271	34 271
<b>Résultat avant impôts sur le revenu</b>	<b>945 798</b>	<b>5 595 272</b>
Impôts sur le revenu (note 1-K)	(462 774)	1 144 162
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>1 408 572 \$</b>	<b>4 451 110 \$</b>

**Excédent non distribué**  
 EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE

	EXCÉDENT AFFECTÉ	EXCÉDENT NON AFFECTÉ	TOTAL, 1980	TOTAL, 1979
<b>Solde en début d'exercice</b>	12 238 882 \$	12 699 307 \$	24 938 189 \$	19 755 379 \$
Redressement des exercices antérieurs (note 1-A)		42 238	42 238	731 700
<b>Solde redressé</b>	12 238 882	12 741 545	24 980 427	20 487 079
Plus:				
Résultat net de l'exercice	88 401	1 320 171	1 408 572	4 451 110
<b>Solde en fin d'exercice</b>	<u>12 327 283 \$</u>	<u>14 061 716 \$</u>	<u>26 388 999 \$</u>	<u>24 938 189 \$</u>

**1980**

**1979**

L'excédent affecté se répartit  
comme suit:

Réserve pour fluctuation de la valeur marchande des placements (note 1-F)	10 500 000 \$	10 500 000 \$
Réserve complémentaire à la provision mathématique de certains contrats (note 1-A)	382 199	419 260
Réserve pour fluctuation de la valeur de divers éléments d'actif (note 1-J)	1 445 084	1 319 622
<b>Excédent affecté</b>	<u>12 327 283 \$</u>	<u>12 238 882 \$</u>

	<b>1980</b>	<b>1979</b>
<b>Actif</b>		
<b>Fonds généraux</b>		
Obligations et débetures (note 1-B)	136 963 385 \$	118 575 382 \$
Actions et parts sociales (note 1-C)	27 632 796	26 143 482
Prêts hypothécaires (note 1-D)	94 342 942	88 629 996
Avances sur polices (note 1-E)	6 312 416	5 049 214
Immeubles et terrains (note 1-H)		
Siège social	6 226 844	6 353 017
Autres	2 081 796	5 448 940
Mobilier et équipement (note 1-I)	1 618 967	1 592 620
Convention de vente de titres	341 864	351 864
Dépôts à terme	2 700 000	300 000
Encaisse	1 817 238	309 514
Primes à recevoir	16 368 008	14 374 372
Revenu couru de placements	4 539 613	3 841 942
Taxes et impôts à recevoir	1 247 684	
Autres éléments à court terme (notés 7, 1-J)	2 904 873	2 167 499
	<u>305 098 426</u>	<u>273 137 842</u>
<b>Fonds distincts (note 1-G)</b>		
Obligations	44 484 417	35 969 139
Actions	45 589 775	32 188 195
Prêts hypothécaires	50 067 444	43 713 756
	<u>140 141 636</u>	<u>111 871 090</u>
	<u><b>445 240 062 \$</b></u>	<u><b>385 008 932 \$</b></u>

	<b>1980</b>	<b>1979</b>
<b>Passif</b>		
<b>Fonds généraux</b>		
Provision mathématique (note 1-A)	204 063 548 \$	179 749 914 \$
Provision pour demandes de prestations en voie de règlement et pour celles non déclarées	40 688 520	33 678 434
Provision pour participations et ristournes	16 743 845	20 820 626
Sommes en dépôt	7 743 413	6 682 395
Commissions, salaires et autres frais courus	598 308	657 152
Taxes et impôts à payer	—	318 891
Autres éléments à court terme (note 8)	8 300 604	5 721 052
	<u>278 138 238</u>	<u>247 628 464</u>
<b>Fonds distincts</b>		
Exigibilités des régimes supplémentaires de rentes de retraite	<u>140 141 636</u>	<u>111 871 090</u>
<b>Avoir des membres</b>		
Fonds de réserve souscrit par les Caisses populaires Desjardins	571 189	571 189
Excédent non distribué		
affecté	12 327 283	12 238 882
non affecté	14 061 716	12 699 307
	<u>26 960 188</u>	<u>25 509 378</u>
	<u><b>445 240 062 \$</b></u>	<u><b>385 008 932 \$</b></u>

**Évolution  
de la situation  
financière**  
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE

	<b>1980</b>	<b>1979</b>
<b>Provenance des fonds</b>		
Fonds provenant de l'exploitation		
Résultat net de l'exercice	1 408 572 \$	4 451 110 \$
Éléments n'impliquant aucun mouvement de fonds:		
Redressement des exercices antérieurs (note 1-A)	42 238	—
Amortissement		
des gains nets réalisés et non réalisés sur ventes d'actions	(714 971)	(436 541)
des pertes nettes sur obligations de la prime (escompte) sur obligations et prêts hypothécaires	10 235	68 805
des immeubles, du mobilier et de l'équipement	(151 331)	(117 139)
Augmentation (diminution)		
de la provision mathématique	409 706	309 401
de la provision pour participation et ristournes	24 313 634	24 968 426
de la provision pour demandes de prestations en voie de règlement et pour celles non déclarées	(4 076 781)	(45 372)
des exigibilités des régimes supplémentaires de rentes de retraite	7 010 086	6 279 218
des diverses sommes à payer	28 270 546	22 963 190
des diverses sommes à recevoir	2 201 817	1 845 356
Gains nets réalisés sur aliénation d'immeubles et de terrains	(3 533 236)	(4 477 841)
Gains nets réalisés et non réalisés sur placements des fonds distincts	(177 339)	(142 658)
Augmentation des sommes en dépôt	(4 891 284)	(1 955 489)
	1 061 018	279
	<b>51 182 910</b>	<b>53 710 745</b>
Fonds provenant des activités de placements		
Aliénation de valeurs mobilières		
Obligations et débetures	5 057 285	12 337 574
Actions et parts sociales	17 499 846	12 895 780
Prêts hypothécaires	11 850 327	16 319 116
Virement de prêts hypothécaires aux valeurs immobilières	2 743 128	4 657 047
Aliénation de valeurs immobilières		
Immeubles et terrains	6 380 664	528 804
	43 531 250	46 738 321
	<b>94 714 160</b>	<b>100 449 066</b>

	<b>1980</b>	<b>1979</b>
<b>Affectation des fonds</b>		
Fonds affectés à l'exploitation		
Acquisition de mobilier et d'équipement	296 880	957 327
Augmentation des avances sur polices	1 263 202	871 302
	<u>1 560 082</u>	<u>1 828 629</u>
Fonds affectés aux activités de placements		
Acquisition de valeurs mobilières		
Obligations et débetures	35 545 427	42 337 541
Actions et parts sociales	22 431 144	24 452 223
Prêts hypothécaires	28 949 980	34 639 126
Acquisition de valeurs immobilières		
Immeubles et terrains	46 582	527 910
Virement de prêts hypothécaires	2 743 128	4 657 047
	<u>89 716 261</u>	<u>106 613 847</u>
	<b>91 276 343</b>	<b>108 442 476</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'encaisse et des dépôts à terme</b>	<u><b>3 437 817 \$</b></u>	<u><b>(7 993 410) \$</b></u>

## 1. Conventions comptables

Les états financiers figurant dans ce rapport annuel répondent aux exigences du Département des assurances du Canada. Ces exigences portent en grande partie sur deux aspects différents: solvabilité et liquidité. Certaines des plus importantes conventions comptables utilisées pour la préparation des états financiers présentés dans ce rapport annuel, sont décrites ci-dessous.

### A) Provision mathématique

La provision mathématique au titre des assurances individuelles est établie selon la méthode canadienne modifiée en 1978.

La provision mathématique des nouveaux contrats peut être négative ou inférieure à leur valeur de rachat et une réserve complémentaire de 382 199 \$ a dû être constituée.

À des fins d'impôts, la provision mathématique au titre des assurances individuelles est calculée selon la méthode d'assurance temporaire préliminaire.

En assurances individuelles, des changements dans la méthode et les hypothèses de calcul ont réduit la provision mathématique de 86 200 \$. Comme ce montant est imposable, on a viré à l'excédent 42 238 \$.

### B) Obligations et débetures

Les obligations et les débetures sont présentées au coût amorti auquel on ajoute le solde non amorti des gains et des pertes réalisés sur la vente de titres. Ces gains et ces pertes en capital sont amortis en ligne droite jusqu'à l'échéance du titre vendu, sans toutefois dépasser 20 ans.

	1980		1979	
	Coût amorti ajusté	Valeur marchande	Coût amorti ajusté	Valeur marchande
Gouvernements fédéral et provinciaux	30 829 406 \$	24 848 625 \$	27 463 494 \$	24 168 200 \$
Municipalités et commissions scolaires	55 894 041	48 026 905	46 183 429	40 844 420
Entreprises diverses	49 996 161	39 655 790	44 593 857	37 693 970
	<u>136 719 608</u>	<u>112 531 320</u>	<u>118 240 780</u>	<u>102 706 590</u>
Solde non amorti des pertes nettes sur ventes de titres	243 777	—	334 602	—
	<u><u>136 963 385 \$</u></u>	<u><u>112 531 320 \$</u></u>	<u><u>118 575 382 \$</u></u>	<u><u>102 706 590 \$</u></u>

### C) Actions et parts sociales

Les actions et les parts sociales sont présentées au coût d'acquisition plus le solde du compte d'ajustement. Ce compte d'ajustement comprend le solde non amorti des gains ou pertes en capital réalisés sur la vente de ces titres depuis le 1er janvier 1978.

Chaque année, un amortissement de 7 % du solde non amorti des gains ou pertes réalisés sur les ventes de titres, ainsi que 7 % de l'écart entre la valeur marchande et la valeur comptable des actions, est imputé aux résultats de l'exercice et vient influencer le solde du compte d'ajustement.

	1980		1979	
	Coût ajusté	Valeur marchande	Coût ajusté	Valeur marchande
Actions et parts sociales au coût d'acquisition	30 091 503 \$	37 346 309 \$	27 060 381 \$	31 943 241 \$
Compte d'ajustement solde non amorti des gains nets en capital réalisés	(2 458 707)	—	(916 899)	—
	<u><u>27 632 796 \$</u></u>	<u><u>37 346 309 \$</u></u>	<u><u>26 143 482 \$</u></u>	<u><u>31 943 241 \$</u></u>

#### D) Prêts hypothécaires

Les prêts hypothécaires sont comptabilisés à leur solde débiteur.

	1980		1979	
	Solde débiteur	Valeur marchande	Solde débiteur	Valeur marchande
Prêts hypothécaires	<u>94 342 942 \$</u>	<u>86 872 744 \$</u>	<u>88 629 996 \$</u>	<u>84 107 251 \$</u>

#### E) Avances sur polices

Les avances sur polices sont comptabilisées à leur solde débiteur et sont entièrement garanties par la valeur en espèces des polices.

#### F) Réserve pour fluctuation de la valeur marchande des placements

La Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques prévoit que la réserve pour fluctuation de la valeur marchande des placements doit être égale à la somme des montants suivants:

a) Pour les opérations d'assurance-vie:

1- 1,5 % de l'ensemble de la valeur comptable des titres de créances (obligations et prêts hypothécaires), soit 3 222 600 \$;

2- l'excédent des pertes non réalisées en actions et biens-fonds sur les profits non réalisés en obligations et prêts hypothécaires, soit 0 \$;

3- la provision pour le change de monnaies au titre de placements étrangers, soit 0 \$.

b) Pour les opérations d'assurance autres que vie:

Les pertes non réalisées sur les obligations dont l'échéance est de plus de 5 ans, soit 2 063 584 \$.

La réserve requise s'élève à 5 286 184 \$.

Le 31 décembre 1980, l'excédent non distribué affecté à cette réserve s'élevait à 10 500 000 \$.

#### G) Placements des fonds distincts

Les placements des fonds distincts sont comptabilisés à leur valeur marchande. Les gains ou pertes nets en capital réalisés et non réalisés sont imputés aux opérations de l'exercice et se répartissent comme suit:

	1980	1979
Gains nets réalisés	1 221 053 \$	1 271 788 \$
Gains nets non réalisés	3 670 231	683 701
	<u>4 891 284 \$</u>	<u>1 955 489 \$</u>

#### H) Immeubles et terrains

L'immeuble du siège social est comptabilisé au prix coûtant. Il est amorti selon la méthode de la ligne droite à raison de 2 % par année.

SIÈGE SOCIAL:	1980	1979
Terrain au prix coûtant	267 960 \$	267 960 \$
Immeuble au prix coûtant	6 960 698	6 947 698
Amortissement accumulé	(1 001 814)	(862 641)
Valeur nette	<u>6 226 844 \$</u>	<u>6 353 017 \$</u>

Les autres immeubles ne sont pas amortis parce qu'ils sont habituellement revendus à court terme.

### I) Mobilier et équipement

Le mobilier et l'équipement sont comptabilisés au prix coûtant. Ils sont amortis selon la méthode de la ligne droite à raison de 10 % par année.

	1980	1979
Mobilier et équipement au prix coûtant	2 970 401 \$	2 673 521 \$
Amortissement accumulé	(1 351 434)	(1 080 901)
Valeur nette	<u>1 618 967 \$</u>	<u>1 592 620 \$</u>

### J) Autres éléments d'actif à court terme

Les frais payés d'avance, les soldes débiteurs des assureurs-vie, le mobilier et l'équipement sont comptabilisés comme des éléments d'actif. Cependant, le Département des assurances du Canada exige qu'un montant égal à la valeur nette de ces éléments d'actif soit affecté à l'excédent non distribué. La valeur nette de l'ordinateur qui s'élève à 331 020 \$ est exclue de cette exigence.

### K) Impôts sur le revenu

Les impôts sur le revenu sont inscrits aux états financiers selon la méthode de l'impôt exigible. D'après cette méthode, la provision pour impôts sur le revenu est fondée sur le revenu imposable plutôt que sur le revenu comptable; elle représente le montant estimatif de l'impôt qui sera exigible pour l'exercice.

## 2. Revenu de primes et de cotisations

	1980	1979
Assurance-vie individuelle	14 558 612 \$	13 175 239 \$
Rentes individuelles	16 250 840 \$	14 413 213
Assurance-vie collective	11 584 119	11 101 359
Rentes collectives	3 829 843	2 630 824
Assurance-prêt (vie et invalidité)	64 765 703	61 486 958
Assurance-vie épargne et capital social	8 918 409	11 037 113
Assurance accident-maladie et invalidité	25 024 498	20 401 227
	<u>144 932 024 \$</u>	<u>134 245 933 \$</u>

## 3. Intérêts, dividendes, loyers et gains nets en capital après déduction des frais de placement (fonds généraux)

	1980	1979
Intérêts		
Obligations [incluant l'amortissement des pertes nettes non réalisées 1980: (10 235 \$) 1979: (71 019 \$)]	12 016 323 \$	10 119 296 \$
Prêts hypothécaires	10 513 324	9 163 374
Avances sur polices	326 225	257 818
Dépôts à terme	981 971	647 162
Autres	(199 469)	(95 088)
	<u>23 638 374</u>	<u>20 092 562</u>
Dividendes (incluant l'amortissement des gains nets réalisés 1980: 714 971 \$ 1979: 436 541 \$)	2 494 318	1 776 452
Loyers	1 597 290	1 495 747
Divers	96 476	110 651
Gains sur aliénation d'immeubles et de terrains	198 420	118 599
	<u>28 024 878</u>	<u>23 594 011</u>
Frais relatifs aux placements		
Salaires	1 091 532	812 084
Autres frais	530 181	675 931
Impôt foncier	115 774	125 562
Amortissement du siège social	139 173	138 914
	<u>1 876 660</u>	<u>1 752 491</u>
	<u>26 148 218 \$</u>	<u>21 841 520 \$</u>

#### 4. Intérêts et dividendes (fonds distincts)

	1980	1979
Intérêts		
Obligations	4 555 485 \$	3 314 505 \$
Prêts hypothécaires	5 136 338	4 156 326
	<u>9 691 823</u>	<u>7 470 831</u>
Dividendes	1 511 681	1 025 130
Autres	374 023	662 220
	<u>11 577 527 \$</u>	<u>9 158 181 \$</u>

#### 5. Prestations et rentes

	1980	1979
Assurance-vie individuelle	4 413 186 \$	3 778 571 \$
Rentes individuelles	7 658 277	6 809 322
Assurance-vie collective	8 069 912	7 812 483
Rentes collectives	4 776 666	2 997 520
Assurance-prêt (vie et invalidité)	52 930 500	39 850 628
Assurance-vie épargne et capital social	6 815 626	6 875 112
Assurance accident-maladie et invalidité	22 735 535	16 852 181
	<u>107 399 702 \$</u>	<u>84 975 817 \$</u>

#### 6. Participations et ristournes

	1980	1979
Assurance-vie individuelle	1 071 291 \$	1 007 831 \$
Rentes individuelles	288 910	411 675
Assurance-vie collective	989 628	591 594
Rentes collectives	125 845	41 438
Assurance-prêt (vie et invalidité)	9 354 888	13 039 153
Assurance-vie épargne et capital social	3 003 088	4 307 243
Assurance accident-maladie et invalidité	345 898	252 529
	<u>15 179 548 \$</u>	<u>19 651 463 \$</u>

#### 7. Autres éléments d'actif à court terme

	1980	1979
Montants dus par des réassureurs et des coassureurs	2 457 815 \$	1 928 774 \$
Frais d'acquisition reportés	101 555	126 408
Divers	345 503	112 317
	<u>2 904 873 \$</u>	<u>2 167 499 \$</u>

#### 8. Autres éléments de passif à court terme

	1980	1979
Montants dus à des réassureurs et à des coassureurs	2 723 447 \$	2 245 758 \$
Participations et ristournes à payer	582 536	396 876
Intérêts attribués au Fonds de réserve	34 271	34 271
Montants non attribués	4 960 350	3 044 147
	<u>8 300 604 \$</u>	<u>5 721 052 \$</u>

#### 9. Élément de passif éventuel

L'Assurance-Vie Desjardins fait présentement l'objet d'une poursuite en recours collectif. La requérante allègue que la compagnie déduit à tort du montant de ses prestations d'assurance-salaire de longue durée, les prestations versées par la Régie des rentes du Québec.

La compagnie nie le bien-fondé de la requête et fera valoir ses droits devant les tribunaux. Les états financiers ne comprennent aucune provision relative à cette poursuite.

	<b>1980</b>	<b>1975</b>	<b>1970</b>
<b>RÉSULTATS</b>			
<b>Revenus</b>			
Primes et cotisations	158 523 \$	81 118 \$	32 501 \$
Intérêts, dividendes, loyers et gains nets en capital après déduction des frais de placement	42 617	12 784	2 868
Autres	2 542	1 116	
	<b>203 682 \$</b>	<b>95 018 \$</b>	<b>35 369 \$</b>
<b>Charges</b>			
Prestations et rentes	108 188 \$	45 971 \$	16 977 \$
Augmentation de la provision mathématique	24 400	17 949	5 768
Taxes sur primes et taxes diverses	2 410	1 249	517
Commissions	3 647	2 039	1 052
Autres frais d'exploitation	17 475	7 169	3 840
Participations et ristournes	15 180	9 210	2 905
Augmentation des exigibilités des régimes supplémentaires de rentes de retraite	28 271	7 386	3 452
Autres	3 165	1 075	123
Impôts sur le revenu	(463)	1 559	240
	<b>202 273 \$</b>	<b>93 607 \$</b>	<b>34 874 \$</b>
Résultat net de l'exercice	<b>1 409 \$</b>	<b>1 411 \$</b>	<b>495 \$</b>
<b>STATISTIQUES</b>			
Assurances en vigueur	14 064 560 \$	6 814 783 \$	3 019 930 \$
Taux de rendement net	10,05 %	8,12 %	6,67 %
Nombre d'employés	572	514	331
Nombre d'assureurs-vie et de directeurs d'agence	142	119	101

	<b>1980</b>	<b>1975</b>	<b>1970</b>
<b>BILAN</b>			
<b>Actif</b>			
Obligations et débentures	181 447 \$	72 296 \$	21 539 \$
Actions et parts sociales	73 223	21 510	8 422
Prêts hypothécaires	144 411	54 200	23 089
Autres éléments d'actif	46 159	21 567	9 252
	<u>445 240 \$</u>	<u>169 573 \$</u>	<u>62 302 \$</u>
<b>Passif et Avoir des membres</b>			
Provision mathématique	204 064 \$	88 463 \$	36 086 \$
Provision pour demandes de prestations en voie de règlement et pour celles non déclarées	40 689	14 424	5 354
Provision pour participations et ristournes	16 744	9 907	2 929
Exigibilités des régimes supplémentaires de rentes de retraite	140 141	40 794	10 390
Autres éléments de passif	16 642	5 519	1 365
Avoir des membres et excédent non distribué	26 960	10 466	6 178
	<u>445 240 \$</u>	<u>169 573 \$</u>	<u>62 302 \$</u>
<b>ACTIF PAR FONDS</b>			
Fonds généraux	305 098 \$	128 778 \$	51 912 \$
Fonds distincts			
Obligations	44 484	16 784	4 516
Actions	45 590	9 983	4 535
Prêts hypothécaires	50 068	14 028	1 339
	<u>445 240 \$</u>	<u>169 573 \$</u>	<u>62 302 \$</u>

**REMARQUES**

Les postes correspondants des fonds généraux et des fonds distincts ainsi que plusieurs autres postes de même type ont été regroupés.

Les méthodes comptables ont été considérablement modifiées à partir de 1978.

	FONDS GÉNÉRAUX		
	Fonds des retraités	Cotisations volontaires	Fonds de dépôt
<b>Solde au 1er janvier 1980 avant provision</b>	1 026 702 \$	153 984 \$	13 951 094 \$
<b>Plus:</b>			
Cotisations		64 287	685 649
Intérêts et dividendes gagnés	108 784	46 830	1 293 244
Profit ou perte sur réalisations et fluctuations de la valeur marchande			
Sommes laissées en dépôt par les propriétaires de contrats			
Perte de mortalité	19 457		
Transfert du capital et des intérêts du fonds de dépôt aux fonds distincts			(781 189)
Ristournes aux retraités	(17 918)		
Transfert aux cotisations volontaires		21 836	
<b>Moins:</b>			
Retraits par suite de départs ou de décès		7 452	1 693 988
Retraits de sommes laissées en dépôt par les propriétaires de contrats			
Transfert au fonds des retraités pour nouveaux retraités	(382 357)		392
Rentes versées	129 457		2 100 246
Frais d'administration et frais d'enregistrement			322
Honoraires de conseillers			7 500
Honoraires du Comité de retraite			319 920
<b>Solde au 31 décembre 1980 avant provision</b>	1 389 925	279 485	11 026 430
Montant à recevoir pour nouveaux retraités	18 440		
Provisions pour ristournes aux retraités	31 945		
<b>Solde au 31 décembre 1980</b>	<u>1 376 420 \$</u>	<u>279 485 \$</u>	<u>11 026 430 \$</u>

**FONDS DISTINCTS**

<u>Fonds d'obligations</u>	<u>Fonds d'actions</u>	<u>Fonds d'hypothèques</u>	<u>1980</u>	<u>Total 1979</u>
35 969 139 \$	32 188 195 \$	43 713 756 \$	127 002 870 \$	104 882 247 \$
7 269 892	2 966 053	3 355 389	14 341 270	13 557 517
4 698 049	1 615 007	5 264 471	13 026 385	10 577 670
(3 158 810)	9 428 184	(1 378 090)	4 891 284	1 955 489
	35 751		35 751	47 182
			19 457	8 830
778 484		2 705	-0-	-0-
6 832	4 790	6 296	-0-	-0-
(8 734)	(6 551)	(6 551)	-0-	-0-
216 915	129 863	213 501	2 261 719	1 079 701
	55 439		55 439	56 067
160 718	104 566	116 681	-0-	-0-
46 540	44 187	60 182	2 380 612	1 637 829
639 361	300 658	490 966	1 431 307	1 442 544
6 901	6 941	9 202	30 544	18 050
			319 920	-0-
44 484 417	45 589 775	50 067 444	152 837 476	127 002 870
			18 440	
			31 945	17 918
<u>44 484 417 \$</u>	<u>45 589 777 \$</u>	<u>50 067 444 \$</u>	<u>152 823 971 \$</u>	<u>126 984 952 \$</u>



**BAS-SAINT-LAURENT**

Adrien Nadeau, a.-v.a.  
320, rue Saint-Germain est, bureau 501  
Rimouski G5L 1C2  
Tél.: (418) 723-9291

**CÔTE-NORD**

Léo Guimont  
760, boul. Laure, bureau 54  
Sept-Îles G4R 1Y4  
Tél.: (418) 968-4022

**DESJARDINS**

Raymond Verret  
271, rue Saint-Joseph  
Lauzon G6V 1E7  
Tél.: (418) 837-2421

**ÉDOUARD-MONTPETIT**

Claude Lalonde, a.-v.a.  
2, Place Laval, bureau 475  
Laval H7N 5N6  
Tél.: (514) 668-5110

**LA MAURICIE**

Michel Brouillette  
601, rue Bonaventure  
Trois-Rivières G9A 2B8  
Tél.: (819) 374-6256

**L'ESTRIE**

Gaétan Sainte-Marie  
1845, rue King ouest, bureau 202  
Sherbrooke J1J 2E4  
Tél.: (819) 569-6306

**L'OUTAOUAIS**

Jean-Paul Descoeurs  
405, boul. Maloney est, bureau 205  
Gatineau J8P 6Z8  
Tél.: (819) 643-1743

**MONTRÉAL — CHAMBLY**

Gilles Verreault  
1580, boul. Provencher, bureau 203  
Brossard J4W 3B3  
Tél.: (514) 672-1758

**MONTRÉAL — JACQUES-CARTIER**

Ernest Sarrazin, a.-v.a.  
1560, avenue Dollard  
LaSalle H8N 1T6  
Tél.: (514) 364-4525

**MONTRÉAL — LAURIER**

Gérard Grégoire, a.-v.a.  
211, rue Jarry est  
Montréal H2P 1T6  
Tél.: (514) 387-7313

**MONTRÉAL — LAVAL**

2, Place Laval, bureau 475  
Laval H7N 5N6  
Tél.: (514) 381-8051

**MONTRÉAL — LONGUEUIL**

Roland Croussette, a.-v.a.  
1063, boul. Sainte-Foy  
Longueuil J4K 1W5  
Tél.: (514) 463-3901

**MONTRÉAL — MAISONNEUVE**

Raymond Robillard, a.-v.a.  
7777, boul. L.-H. Lafontaine, bureau 207  
Ville d'Anjou H1K 4E4  
Tél.: (514) 354-0270

**QUÉBEC**

Claude Fontaine, a.-v.a.  
510, rue Saint-François est  
Québec G1K 2Z4  
Tél.: (418) 529-4141

**SAGUENAY — LAC-SAINT-JEAN**

Ferdinand Lavoie  
980, boul. de l'Université  
Chicoutimi G7H 6H1  
Tél.: (418) 549-1208

**SAINTE-FOY**

Rémy Bédard, a.-v.a.  
2600, boul. Laurier  
Sainte-Foy G1V 2L1  
Tél.: (418) 658-2024

**LÉVIS**

200, avenue des Commandeurs  
Lévis G6V 6R2  
Tél.: (418) 835-2222

**MONTRÉAL**

2, Complexe Desjardins  
bureau 1806  
Montréal H5B 1B3  
Tél.: (514) 281-8550

## **des services accessibles au meilleur coût**

L'Assurance-Vie Desjardins oriente toutes ses activités vers la protection économique de la personne. Elle offre toutes les formes de protection pratiquées en assurance de personnes. Elle utilise plusieurs réseaux de distribution qui lui permettent de les offrir dans tous les milieux.

Ces qualités qu'elle a données à ses services — diversité et accessibilité — sont les outils essentiels dont elle s'est dotée pour remplir sa mission: fournir des services de nature économique qui procurent de la sécurité financière aux individus, aux familles et aux groupes.

L'Assurance-Vie Desjardins garantit une protection économique qui s'étend à la vie, à la santé et à l'intégrité physique de ses assurés. Cette protection est disponible sur une base individuelle ou collective.

Elle garantit la compensation d'une perte économique en cas de décès, de maladie ou d'accident, ou encore un revenu. Ce sont les deux volets de la sécurité financière: assurer puis maintenir la «santé économique» d'une personne en dépit des incertitudes qui sont le lot de la vie et de la santé des humains.

On s'assure pour sa propre sécurité ou pour garantir celle d'autres personnes. C'est un geste individuel ou le fait de l'appartenance à un groupe. Mais ce qui importe est que chacun ait accès facilement à la forme de protection qui convient à sa situation, compte tenu de ses ressources financières.

### **Des services accessibles**

L'Assurance-Vie Desjardins a pour objectif l'accessibilité de ses services, en termes de distribution et en termes de coût. Ses assurés ont des besoins divers: elle a mis au point plusieurs formes de protection. Ils sont dans tous les milieux: elle utilise différents intermédiaires.

Cette souplesse permet à l'assuré de choisir la protection qu'il lui faut et l'intermédiaire qui lui convient. Les réseaux d'intermédiaires offrent des services plus ou moins personnalisés, selon la complexité de la protection offerte. Par exemple, l'assurance-épargne protège d'office le membre d'une caisse; à l'autre extrême, le Service professionnel d'analyse et de consultation fait une étude approfondie du dossier de l'assuré.

Les caisses populaires et d'économie forment le plus connu et le plus important des réseaux d'intermédiaires. Le membre y trouve plusieurs formes de protection.

L'Assurance-Vie Desjardins est devenue l'un des plus importants assureurs au Québec en assurance collective. Des dizaines de milliers de personnes font partie de groupes assurés. Cette protection leur est accessible par l'intermédiaire de leur employeur.

Enfin toute personne, qu'elle soit ou non membre d'une caisse ou d'un groupe assuré, peut recourir aux services des assureurs-vie de L'Assurance-Vie Desjardins. Ils sont plus de 120 rattachés à l'une ou l'autre des seize agences.

### **Des services au meilleur coût**

Ces divers réseaux permettent à L'Assurance-Vie Desjardins d'offrir des garanties au meilleur coût possible.

Une personne peut se procurer une assurance-vie de plusieurs façons. Elle peut être protégée par l'assurance collective si elle fait partie d'un groupe assuré. Si elle est membre d'une caisse, elle est protégée par l'assurance-épargne et l'assurance-prêt; elle peut adhérer à L'ASSURANCE POPULAIRE DESJARDINS. Elle peut aussi avoir recours à un assureur-vie pour analyser son programme de sécurité financière et se procurer la protection dont elle a besoin.

Dans chaque cas, l'assuré encourt des frais proportionnels aux coûts du service qu'il obtient. Une assurance collective coûte moins cher qu'une assurance individuelle, une assurance souscrite par la poste coûte moins cher qu'une police achetée au terme d'une analyse successorale. L'Assurance-Vie Desjardins met ainsi la protection financière à la portée de toutes les bourses.

## **des assurances et des rentes sous toutes les formes**

### **À LA CAISSE, DES SERVICES POUR TOUS**

L'Assurance-Vie Desjardins est au service des caisses depuis qu'elle existe. Elle offre aujourd'hui plusieurs garanties qui protègent les membres et le personnel des caisses.

### **La protection des membres**

Les garanties les plus répandues sont l'assurance-prêt et l'assurance-épargne et capital social. L'assurance-prêt protège l'emprunteur en cas de décès et en cas d'invalidité. Elle couvre les emprunts hypothécaires, commerciaux et sur reconnaissance de dette. L'assurance-épargne procure au membre une assurance-vie dont le montant est basé sur le total de ses épargnes et de ses parts sociales.

Les caisses de certaines fédérations offrent **PLACEMENT-ASSURANCE**, un régime d'épargne méthodique qui comprend une assurance gratuite, correspondant à la somme des versements non encore effectués.

L'**ASSURANCE-POPULAIRE DESJARDINS** permet au membre d'augmenter facilement sa protection d'assurance-vie. C'est une assurance collective souscrite par la caisse et à laquelle les membres peuvent adhérer. La prime, peu élevée, est retirée automatiquement du compte d'épargne du membre à chaque mois.

Les membres trouvent également à la caisse la formule de demande d'adhésion à **ACCIRANCE**, une assurance-accident qui protège les enfants et leurs parents.

### **La protection du personnel**

L'Assurance-Vie Desjardins protège le personnel et les administrateurs de la caisse. L'assurance des administrateurs est une assurance sur la vie des membres de la commission de crédit, du conseil de surveillance et du conseil d'administration.

Le personnel des caisses et des institutions membres et affiliées de la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec est protégé par le régime d'assurance collective des employés du M.C.P.E.D., un régime de L'Assurance-Vie Desjardins qui est aussi le gestionnaire administratif du Régime supplémentaire de rentes des employés du M.C.P.E.D.

Elle assure également le personnel et les membres de nombreuses caisses d'épargne et de crédit et de fédérations de caisses à l'extérieur du Québec.

### **LES ASSURANCES COLLECTIVES**

L'Assurance-Vie Desjardins est devenue un chef de file au Québec en assurances collectives. Toutes les garanties habituellement offertes en matière de protection collective sont disponibles. Chaque groupe peut ainsi choisir un régime qui convient à ses besoins particuliers.

### **Un large éventail de garanties**

Diverses combinaisons d'assurance-vie peuvent être choisies: assurance de l'employé, assurance supplémentaire, assurance des personnes à charge, rente de survivant.

Les protections en cas de maladie ou d'accident comprennent l'assurance-salaire de courte ou de longue durée, l'assurance frais hospitaliers et paramédicaux et l'assurance frais dentaires.

### **Les régimes uniformes**

Une série de régimes dits «uniformes» a été conçue pour rendre l'assurance collective facilement

accessible même aux groupes qui comprennent peu de membres.

Ces régimes sont uniformes en ce qu'ils comprennent des garanties aux caractéristiques déterminées d'avance, mais le groupe garde la latitude de choisir les garanties désirées.

Le régime **UNI-d 2-24** est destiné aux groupes de 2 à 24 personnes. Le régime **UNIPRO 4-49** est conçu pour les dirigeants et le personnel des bureaux de services professionnels.

### **Les régimes supplémentaires de rentes**

L'Assurance-Vie Desjardins présente régulièrement des soumissions pour des régimes supplémentaires de rentes, selon les spécifications des clients. Elle a également mis au point un régime très souple, **UNIRENTE**, qui peut compter aussi peu que deux adhérents.

### **LES ASSURANCES INDIVIDUELLES**

Les assurances et les rentes individuelles permettent d'établir un programme de sécurité familiale qui convient exactement aux besoins et au budget de chacun. Elles complètent la protection fournie par les régimes universels et, le cas échéant, les assurances collectives et les garanties qui protègent le membre d'une caisse.

### **Les assurances**

L'assureur-vie aide son client à analyser sa situation. Si elle est complexe, ils peuvent recourir au Service professionnel d'analyse et de consultation qui peut, à son tour consulter des spécialistes en comptabilité, en droit et en fiscalité.

L'assuré choisit la protection qui lui convient, tout en tenant compte de son budget, parmi un ensemble complet d'assurances viagères ou temporaires qui peuvent être complétées par des garanties supplémentaires. Plusieurs combinaisons d'assurance peuvent protéger deux vies ou plus.



### **Les rentes**

Une grande variété de rentes permet d'assurer un revenu futur. Certaines permettent de constituer un capital ou encore d'en étaler la perception, tout en profitant d'avantages fiscaux, telles la rente à capitalisation garantie et la rente à versements invariables.

## **des services accessibles**

L'assuré dispose d'un large choix. Il choisit la protection qui lui convient et, dans une moindre mesure, il choisit même l'intermédiaire.

### **À la caisse**

Certaines garanties ne sont disponibles qu'à la caisse. Ce sont celles que la caisse offre elle-même à ses membres: l'assurance-prêt et l'assurance-épargne et capital social. Au delà de 4 millions de membres sont ainsi protégés au Québec.

L'ASSURANCE POPULAIRE DESJARDINS est aussi disponible à la caisse. On y adhère en remplissant la demande d'adhésion contenue dans le dépliant.

L'assurance-accident ACCIRANCE est accessible de deux façons. On trouve la demande d'adhésion à la caisse en tout temps; le dépliant est en outre distribué dans de nombreuses écoles à l'époque de la rentrée.

Un groupe de seize représentants assument la liaison entre L'Assurance-Vie Desjardins et les caisses. Chacun visite régulièrement un certain nombre de caisses.

Les employés du M.C.P.E.D. adhèrent au régime d'assurance collective et au régime supplémentaire par l'intermédiaire de leur employeur.

### **Au travail**

Avec ses régimes pour les petits groupes et l'expérience qu'elle a acquise dans l'administration des groupes très importants, L'Assurance-Vie Desjardins peut fournir un régime d'assurance collective aux groupes de toutes les tailles.

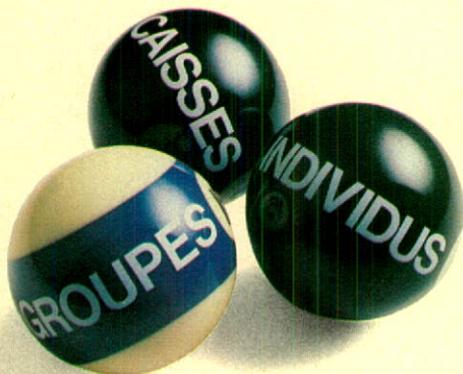
Deux équipes de conseillers en assurances collectives, l'une à Montréal et la seconde à Lévis, sont à la disposition des intermédiaires. Ils aident à la compilation des données sur le groupe, à la préparation de la demande de soumission et éventuellement à l'implantation et au rodage du régime souscrit par le groupe.

L'Assurance-Vie Desjardins distribue ses assurances collectives par l'entremise de trois groupes distincts d'intermédiaires. Un certain nombre de courtiers ont été sélectionnés par l'entreprise pour la représenter. Les conseillers professionnels en avantages sociaux et les sociétés-conseil en actuariat demandent fréquemment des soumissions à L'Assurance-Vie Desjardins. Enfin ses assureurs-vie sont également des représentants en assurances collectives.

### **Partout au Québec**

De la Côte-Nord aux Bois-Francs, de l'Abitibi à la Gaspésie, des assureurs-vie sont au service des gens de leur milieu. Quelque cent vingt professionnels sont ainsi rattachés à l'une ou l'autre des seize agences de L'Assurance-Vie Desjardins.

Le processus de sélection des assureurs-vie est très sévère. Chaque candidat assureur-vie doit étudier la matière au programme de l'examen requis pour l'obtention du permis. Il s'engage par la suite dans une série de cours de formation pratique et théorique. L'entreprise incite ses assureurs-vie à s'inscrire aux cours professionnels de l'Association des assureurs-vie qui mènent à l'obtention du titre d'assureur-vie agréé (a.-v.a.).





**Réalisation:**  
Service des relations publiques  
**Conception:**  
Delisle, Caron, Thivierge et ass. inc.  
**Photographies:**  
Claude Bureau  
**Accessoires:**  
Mendes inc.  
**Composition:**  
Caractéra inc.  
**Sélections couleurs:**  
Litho Acmé inc.  
**Impression:**  
Imprimerie Vitray inc.

**mouvement des caisses  
populaires et d'économie  
desjardins**

